



REGLEMENT GENERAL

1. GENERALITES

- 1.1 L'accès aux courts n'est autorisé qu'aux personnes chaussées de pantoufles avec profil type "terre battue", sans talon, ni profil exagéré.
- 1.2 Il est **interdit de jouer sous la pluie**, lorsque les courts sont détrempés et/ou lorsque la mention "**courts impraticables**" est affichée au club-house ou dans le système de réservation par internet.
- 1.3 Une tenue de tennis correcte est de rigueur.
- 1.4 Les membres sont tenus de se conformer aux consignes données sur place par un membre du comité ou par le responsable de l'entretien des courts.
- 1.5 Un système de réservation des courts par internet (www.ballejaune.fr) permet de créer et d'annuler les réservations à distance ou sur la borne installée au club-house.

2. ENTRETIEN DES COURTS ET DU CLUB-HOUSE

- 2.1 Les courts doivent être **balayés** après chaque partie et **arrosés** par temps sec le plus souvent possible.
- 2.2 En cas d'utilisation de l'arrosage automatique, un membre devra **toujours être présent** pendant la durée de fonctionnement des jets.
- 2.3 Les courts, le club-house, le portail d'entrée et le portail vers le court no 2 doivent être **fermés à clef**.
- 2.4 Le club-house doit rester propre et sera balayé aussi souvent que possible; on pénétrera dans le vestiaire douche et la douche qu'à pieds nus ou en sandales.

3. PRIORITES

- 3.1 En principe, toutes les priorités sont annoncées dans le système de réservation des courts par internet. (www.ballejaune.fr)
- 3.2 Les matchs interclubs ont une priorité absolue, de même que l'entraînement des équipes qui a lieu tous les jeudis de 16h00 à la nuit tombante.
- 3.3 Tous les matchs interclubs sont également annoncés par voie d'affichage.
- 3.4 Sont également prioritaires les tournois internes de printemps, d'été et d'automne, ainsi que les autres manifestations du club; une circulaire de tournoi ou une information sur le site www.tcboisy.ch ou une newsletter ou une affiche au club-house fournit alors toutes précisions.
- 3.5 Les matchs défis sont prioritaires pour autant que la procédure de lancement du défi respecte le « **Règlement des matches défis** ».
- 3.6 Chaque mercredi après-midi, de 13h00 à 18h00, le court no 1 est réservé à l'entraînement des juniors pendant les périodes scolaires de mai jusqu'à mi-octobre.

4. RESERVATION DES COURTS

- 4.1 L'accès au système de réservation se fait par la page d'accueil de www.tcboisy.ch. Il suffit alors de cliquer sur la ligne « **Réserver votre court** »
- 4.2 Un manuel d'utilisation du système de réservation des courts par internet est disponible sur le site www.tcboisy.ch et au club-house.
- 4.3 Les deux courts peuvent être réservés par le comité pour des championnats, tournois, cours, stages, entraînements, etc. (voir chapitre PRIORITES)
- 4.4 Chaque membre a droit à **deux** réservations. Dès que ce quota est atteint, le membre n'a plus la possibilité de réserver une période jusqu'à ce qu'il ait joué une des deux périodes réservées.
- 4.5 **Deux** réservations par jour, **non consécutives**, sont autorisées dans le quota disponible.
- 4.6 En cas d'empêchement de jouer pour une période déjà réservée, le membre ayant inscrit la réservation devra **impérativement annuler la réservation** dans le système suffisamment tôt. Ainsi, la période libérée sera disponible pour d'autres membres.
En cas d'omission, un premier avertissement sera donné au membre ayant réservé la période concernée.
Un 2^{ème} oubli entraîne la suppression de la possibilité de réserver à distance pendant une période définie par le comité. (voir « Réservation à distance - Manuel d'utilisation destiné aux membres »)
- 4.7 Pour les jeux en double, il est possible de réserver **deux** périodes consécutives, à condition que les quatre joueurs soient inscrits dans le système de réservations (2 x 2 noms)
- 4.8 Pour réserver avec un invité, le membre cochera "**avec un invité**" dans le système de réservation;
Du lundi au vendredi, il n'est pas autorisé de réserver les courts dès 17h30 pour jouer avec un invité. (voir « Règlement invités »)
- 4.9 Pour les matchs défis, **deux** périodes sont réservées par la commission technique (CT). (voir « Règlement des matches défis »)

5. LITIGES

- 5.1 Les litiges sont tranchés par les membres du comité.
- 5.2 Les membres du comité sont habilités à prendre des sanctions en cas d'infraction aux règlements, selon les articles 10 et 11 des statuts.

Lausanne, le 22 avril 2013

Le comité du TC BOISY